

La

Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XVII

Québec, 8 avril 1905

No 34

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 529. — Les Quarante-Heures de la semaine, 529. — Décret relatif aux litanies du Saint Nom de Jésus, 530. — Le R. P. Coubé, 530. — Extrait du testament de S. E. le Cardinal Langénieux, archevêque de Reims, 531. — Le crime est-il prévenu ou diminué par l'éducation ? 532. — Les idées du Rév. F.-G. Scott, 534. — Le « Soleil » et la Question scolaire du Nord-Ouest, 540. — Bibliographie, 543.

Calendrier

— o —

9	DIM.	vi	De la Passion. <i>Asp.</i> et <i>Intr.</i> sans <i>Gloria Patri. Kyr.</i> du Carême Vép. de ce dim. sans suffrages.
10	Lundi	†vi	De la férie.
11	Mardi	b	S. Léon I, pape, confesseur et docteur.
12	Mercredi	†vi	De la férie.
13	Jendredi	†r	S. Herménégilde, martyr.
14	Vendredi	b	N.-D. de Pitié, <i>dbl. maj.</i>
15	Samedi	†vi	De la férie.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

9 avril, Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, Québec. — 11, Couvent de la Sainte-Famille, I. O. — 13, Couvent de Sainte-Marie (Beauce). — 15, Couvent de Saint-Sauveur, Québec.

Décret relatif aux litanies du Saint Nom de Jésus

— o —

Les litanies en l'honneur du Saint Nom de Jésus ont été approuvées, sous une formule unique, par le Saint-Siège, qui les a enrichies de trois cents jours d'indulgence, et a prescrit leur insertion dans les éditions du Breviaire Romain.

Or, en vue d'exciter dans les âmes des fidèles qui récitent pieusement ces litanies, le souvenir salutaire de l'ineffable mystère de l'Eucharistie, plusieurs évêques, à la suite de l'Eminentissime cardinal Perraud, évêque d'Autun, ont adressé à Notre Saint-Père le Pape Pie X une supplique demandant qu'avec la permission du Saint-Siège, à l'invocation des litanies : *Par votre Ascension, délivrez-nous, Jésus*, on pût ajouter immédiatement cette autre invocation : *Par votre institution de la Très Sainte Eucharistie, délivrez-nous, Jésus*.

Pour répondre à ces désirs et à ces prières qui lui ont été soumis par le soussigné cardinal pro-préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, Sa Sainteté, avec le zèle ardent et l'amour qui l'embrasent à l'égard de l'auguste Sacrement de l'Eucharistie, a accueilli volontiers l'invocation proposée, et en a permis l'addition aux litanies du Saint Nom de Jésus aux évêques qui désireraient l'adopter dans leurs diocèses. Nonobstant toutes choses contraires. Le 8 février 1905.

A. Card. TRIPEPI, S. C. R. *pro-præfectus*.

D. PANICI, archiép. Laodicen., *secretarius*.

En nous donnant instruction de faire connaître au Clergé le décret que l'on vient de lire, S. G. Monseigneur l'Archevêque désire que nous rappelions le décret de la S. C. des Rites, du 22 avril 1903, par lequel Léon XIII ajouta aux litanies de la Sainte Vierge l'invocation *Mater boni consilii*, qui doit suivre l'invocation *Mater admirabilis*.

— o —
Le R. P. Coubé

— o —

La presse quotidienne a déjà annoncé, il y a des semaines, que le P. Coubé, S. J., a été empêché par la maladie de venir

au Canada cet hiver. A ce sujet, nous avons lu dans la *Croix* de Paris, l'entreilet suivant :

M. l'abbé Coubé, atteint d'une bronchite qui, sans offrir de dangers, nécessite néanmoins de longs soins, vient de partir pour Cannes.

Il devait, au même moment, s'embarquer au Havre pour le Canada, pour prêcher le Carême à Montréal et donner une série de conférences.

M. l'abbé Coubé se trouve d'autant plus dans l'obligation de renoncer à la fatigue de cette traversée et de cette prédication qu'il y a en ce moment à Montréal 42 degrés de froid.

42 degrés de froid d'après le thermomètre français, cela signifie (nous dit un complaisant physicien de nos amis) 43° 6 au-dessous de zéro sur le thermomètre Fahrenheit. Eh bien, nous prions le rédacteur parisien, dont l'imagination a si bien inspiré la plume en cette occurrence, de croire que jamais Montréal — ni Québec — n'a subi une pareille température, au moins depuis l'époque glaciaire. Jamais, du reste, les Français de France ne pourront se résoudre à croire que l'hiver est cent fois plus facile à supporter au Canada qu'en France.

Ce gros incident vidé, disons que la déception a été grande, en notre pays, à cette nouvelle que nous avons perdu, au moins pour cette année, l'occasion d'entendre le célèbre prédicateur.

Extrait du testament de

S. E. le Cardinal Langénieux

ARCHEVÊQUE DE REIMS

— o —

Je remets mon âme à Dieu, mon créateur et mon Sauveur, par les mains de la B. Vierge Marie, à laquelle ma tendre mère m'a voué dès les premiers jours de mon existence, dans le sanctuaire de Fourvières. Je conjure Notre-Seigneur, par son sang divin, de daigner me recevoir dans sa miséricorde. Je le remercie de toutes les grâces dont il n'a cessé de me combler, reconnaissant que les meilleures ont été celles qui, en me faisant souffrir, m'ont rapproché davantage de lui. Je demande très humblement pardon à Dieu des offenses que j'ai commises envers sa majesté divine. Je déplore mes négligences

dans l'accomplissement de mes grands devoirs. Je demande également pardon à tous ceux que j'ai pu offenser ou contrister dans l'exercice de mon ministère. — Je bénis mes bien-aimés prêtres, je leur ai donné tout mon cœur. Ils m'ont procuré, par leur esprit sacerdotal et leur zèle, de grandes consolations. J'aurais voulu leur faire plus de bien. Que les épreuves qui se préparent les trouvent fidèles à tous leurs devoirs, soumis et dévoués au Saint-Siège et à leur Archevêque ; qu'ils soient toujours, au milieu de nos populations, les gardiens incorruptibles de la foi, se sanctifiant eux-mêmes, pour sanctifier les âmes, à l'exemple du Bon Pasteur. J'associe au clergé, dans cette suprême bénédiction, les religieux et les religieuses de la ville et du diocèse de Reims. Que tous reçoivent le dernier témoignage de la reconnaissance et de l'admiration de leur Archevêque. Qu'ils s'estiment heureux d'avoir à souffrir pour le nom de Dieu et le service de la sainte Église, se souvenant que ce sera leur plus beau titre aux éternelles récompenses. Je remercie tout particulièrement les hommes de bien et les généreuses chrétiennes qui se dévouent aux œuvres catholiques. Je les bénis avec leurs œuvres et la grande famille des ouvriers que j'ai aimés, auxquels j'ai voulu faire quelque bien, en appelant sur leurs souffrances des regards, les conseils et les jugements de Léon XIII. — Pour appeler sur mon âme la miséricorde du juste Juge, je demande les prières de mes diocésains et du clergé. Que tous aient un souvenir devant Dieu pour celui qui fut pendant si longtemps leur pasteur et leur père. J'espère que mes bien-aimés diocésains ne me le refuseront pas, en songeant à la charge redoutable que j'ai portée pendant tant d'années, pour les sanctifier et les sauver, et dont il me faudra bientôt rendre compte. Et maintenant, je recommande ma dernière heure à la très sainte Vierge Marie, ma Mère, à saint Joseph, à mon saint Patron, à saint Remi, et une fois encore, je remets ma pauvre âme entre les mains de Dieu, avec une humble et entière confiance.

Reims, le 6 août 1901.

† B.-M. Cardinal LANGÉNIEUX,
Archevêque Reims.

Le crime est-il prévenu ou diminué par l'éducation ?

Sous ce titre, on lit dans la *Catholic Fortnightly Review* (Vol. XII. No 5, p. p33) de St Louis. Mo., le très remarquable article suivant qu'un ami a bien voulu traduire de l'anglais.

Un abonné du Missouri écrit à la *Catholic Fortnightly Review*:

J'observe que le Rabbin Sale, de Saint-Louis, dans un plaidoyer en faveur du bill Kenny pour l'éducation obligatoire qui est devant le Comité d'éducation du sénat missourien, s'est exprimé en ces termes : « C'est un fait bien établi que l'ignorance est la principale source du crime. Nous voulons donc lancer le fluide vivifiant de l'éducation jusque dans les artères les plus éloignées du corps de la nation. C'est le devoir urgent de l'Etat de donner à ses futurs citoyens la plus large mesure possible d'éducation ».

Or est-il vrai que l'ignorance est la principale source du crime ? Est-il vrai que le crime est prévenu ou diminué par l'éducation ?

Non. La vérité est qu'un tel principe : le savoir profane acquis par les enfants dans les écoles de l'Etat en fait de meilleurs citoyens, — ne peut résister à l'épreuve de l'expérience. Car si nous interrogeons l'Allemagne, la France et l'Italie, nous trouvons que les plus hautes autorités sont unanimes à reconnaître avec douleur que l'introduction par l'Etat de l'éducation primaire universelle a failli complètement à la tâche d'exercer une influence perceptible sur la population en vue de la moraliser ou de diminuer le tableau annuel de la criminalité. Un des faits les plus significatifs dans cet aveu est que les autorités qui le font avec le plus de vigueur ne sont ni des ecclésiastiques ni des défenseurs attitrés de l'enseignement religieux. L'aveu vient de professeurs de droit, de juges, de membres du parlement, d'employés d'Etat et d'autres fonctionnaires publics haut placés. En Allemagne, le professeur Von Liszt, une des autorités les plus éminentes en matière de criminalité, nous assure que les tendances criminelles de la population se développent dans une mesure alarmante ; et le Dr Starcke, du ministère prussien de la Justice, avertit expressément le public qu'il ne faut pas confondre l'instruction religieuse et morale. En France, M. Joly, un des enquêteurs les plus soigneux dans la condition morale du peuple français, affirme que le crime a augmenté de plus de 133 pour cent dans les cinquante dernières années et qu'il augmente encore. M. Ivernes, chef du bureau des statistiques au ministère de la Justice, déclare, dans un rapport officiel, que l'instruction scolaire a été absolument sans effet sur la diminution du crime.

Le même témoignage nous vient du jeune royaume d'Italie. Le baron Larofalo, un juge italien distingué, dit que c'est depuis l'introduction générale de l'instruction, en 1860, que les statistiques du crime en Italie ont atteint des proportions de plus en plus alarmantes; et il arrive naturellement à la conclusion que la science de la lecture et de l'écriture n'est aucunement un préservatif contre l'augmentation du crime. L'acquisition de cette science, dit-il, peut bien former l'intellect, mais non le sentiment; la raison, mais non la conscience.

Les idées du Rév. F.-G. Scott

Dans le *Chronicle*, de Québec, du 28 mars, M. l'abbé Huard a publié une réfutation de certaines assertions faites par le Rév. F.-G. Scott, pasteur de l'église Saint-Mathieu de Québec, dans une correspondance adressée au *Montreal Star*. Les quotidiens français de la ville ont publié la traduction de l'article de M. l'abbé Huard, dont les protestants de Québec, nous le savons, n'ont pas été les derniers à admettre l'apropos et le bien-fondé.

Comme il y a toute une catégorie de nos lecteurs qui ne voient pas les journaux, nous croyons devoir, à leur intention, reproduire ici cet article.

Monsieur le Directeur du *Chronicle*,

Vous avez cru bon de reproduire du *Montreal Star* (21 mars) une longue correspondance où le Révérend M. F.-G. Scott, de Québec, a exprimé ce qu'il pense sur le présent et l'avenir du Canada. Il était peut-être utile, en effet, de faire connaître aux Québécois quelles idées entretient l'un de leurs concitoyens sur des questions de cette importance, mais je puis affirmer que ces dispositions de M. Scott ont extrêmement déplu dans tous les milieux canadiens-français. Et malgré l'enthousiaste adhésion que leur a donnée votre correspondant « Anglo-Canadian » de samedi dernier, j'aime à croire qu'elles ne sont aucunement partagées par le grand nombre de nos compatriotes anglais et protestants. Toutefois, il me paraît opportun de présenter à vos lecteurs, avec votre permission, M. le Directeur, quelques observations sur la thèse du Rév. M. Scott, et d'indiquer par là pour quels motifs nous ne saurions jamais consentir à l'admettre comme juste et conforme à la réalité des faits.

« In Canada, » dit M. Scott, « we have but one great need, the need of a united national sentiment. » (1) Et le seul moyen qu'il voie de créer partout ce sentiment national, c'est l'école commune, où tous les enfants du Canada seraient soumis à la même discipline, et recevraient, sous l'œil de l'Etat, le même enseignement. C'est même à ce système des écoles communes qu'il attribue le merveilleux développement de l'esprit national qu'il dit exister aux Etats-Unis.

Je répondrai au Rév. Monsieur qu'il n'est pas juste de comparer à ce point de vue le Canada et les Etats-Unis, c'est-à-dire un pays colonial et un pays indépendant. Quand le Canada sera maître de ses destinées et sera en toutes choses seul responsable de sa conduite, on y verra naître par la force des choses, comme dans tous les pays du monde, un souffle intense de sentiment national. Pour ce qui est d'aujourd'hui, nous ne savons plus vraiment où donner la tête : hier, il fallait absolument ressentir un patriotisme « impérial, » qui nous fit sacrifier volontiers notre sang et notre argent pour la gloire de l'Empire ; en ce moment, c'est du patriotisme « canadien » que nous devons brûler. « The day is past, » dit M. Scott, « where we looked to England's interests first. » (2) Y a-t-il longtemps que « ce jour est passé » ? Il existait encore lors de la guerre du Transvaal, voilà deux ans seulement. Eh bien, le patriotisme ne change pas ainsi du jour au lendemain, et ne saurait en tout cas avoir de grande intensité, lorsqu'il est double. Qu'on attende donc que le drapeau britannique ait repassé les mers, si cela doit jamais arriver, et alors le sentiment national canadien deviendra rapidement très vif.

Savez-vous, M. Scott, quel est le grand obstacle qui empêche les Canadiens-Français (car, entre les lignes de votre article, on aperçoit constamment que c'est d'eux que vous vous plaignez, et qu'ils sont ceux-là même qui, selon votre opinion empêchent l'unité du sentiment national d'exister dans le pays) de ressentir au degré le plus vif ce sentiment national que vous désirez ?

(1) « En Canada, nous n'avons qu'un seul grand besoin, celui d'un même sentiment national. »

(2) « Le temps est passé où nous nous occupions tout d'abord des intérêts de l'Angleterre. »

En effet, voilà une question qu'il est raisonnable de poser. Car il faut admettre que les Canadiens-Français sont les gens les plus tolérants qu'il y ait au monde. J'espère que les citoyens anglais de la province de Québec, traités par nous comme jamais minorité ne l'a été mieux ailleurs, l'admettront sans difficulté. Pourquoi donc les Canadiens-Français donnent-ils lieu de penser qu'ils ne sont pas animés d'un très vif sentiment de confraternité envers leurs compatriotes de race différente des autres provinces du Canada ? Uniquement parce que, lorsqu'ils se trouvent en minorité dans quelqu'une de ces provinces, la plupart du temps les majorités anglaises de ces provinces s'empressent de gêner leur action soit sur le terrain religieux, soit sur le terrain scolaire : exemple, le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, pour ne pas parler des Provinces Maritimes où vivent aussi des minorités françaises. Voilà aussi pourquoi les Canadiens-Français redoutent l'indépendance qui les mettrait sous la dépendance absolue, au Canada, d'une majorité sur la tolérance de laquelle ils croiraient imprudent de trop compter.

Les Canadiens-Français sont très attachés au régime britannique, et souhaitent le voir durer aussi longtemps que possible. Pourquoi ? Parce que l'Angleterre a eu la très grande sagesse de ménager dans la mesure la plus large leurs susceptibilités nationales et de leur laisser toute liberté en ce qui concerne leur foi et leur langue.

Que la population anglaise du Canada imite parfaitement la tolérance et la largeur d'esprit de la métropole, et l'on verra aussitôt les Canadiens-Français se rapprocher de leurs compatriotes de race différente et vivre avec eux comme des frères.

Par exemple, il est nécessaire de dire à M. Scott que des écrits comme celui qu'il vient de communiquer au public ne sont propres qu'à retarder durant des quarts de siècle, la réalisation de cette fraternité complète entre tous les Canadiens qu'il regarde comme de si grande importance.

Comment ! Nous sommes les premiers colonisateurs de cette terre du Canada ; nos missionnaires et nos pères ont fécondé ce sol de leurs sueurs et de leur sang ; nous sommes les fils de la grande race française, qui a conquis tant de gloire en tous les domaines à travers les siècles ; nous avons la joie d'avoir

pour langue maternelle cette langue française que l'élite de tous les peuples se fait honneur d'étudier et de parler : et M. Scott, sous prétexte que nous nuisons à l'unité du patriotisme au Canada, s'en vient nous proposer d'abandonner tout cela ! Car, au fond, c'est cela qu'il propose. Il a écrit ceci : « One thing is certain, that Canada's future place on the continent of America depends upon her thinking in and speaking the language of America. » (1) « Penser et parler en anglais, » c'est-à-dire renoncer à notre nationalité.

Si nous renoncions à nos institutions nationales, nous serions des traîtres et des lâches. Est-il vrai que M. Scott aurait ensuite pour nous des sentiments de véritable fraternité ? Dans ce cas, je le plaindrais d'avoir si peu de « self-respect. »

Le Rév. M. Scott doit savoir qu'il est parfaitement inutile de songer à faire disparaître d'ici la nationalité française. Alors dans quel but prend-il la peine d'exposer au public l'intérêt qu'il y aurait pour le Canada à voir se faire cette disparition ? Et ne voit-il pas qu'il fait son possible pour empêcher l'harmonie et la fraternité de se développer entre les Canadiens des deux races, lorsqu'il ose exprimer de pareils sentiments au milieu même de la nationalité qu'il souhaite de voir disparaître de notre pays ? — J'ajoute que rien ne blesse au cœur la race canadienne-française comme de se voir reprocher son existence même, par l'un des chefs d'une minorité qu'elle traite non seulement comme ses fils, mais avec encore plus de générosité. Ah ! M. le Directeur, on ne parlait pas ainsi de la voir entrer dans le néant, lorsque, par deux fois, au prix de son sang — le meilleur sang de France — elle sauvait en ce pays la souveraineté britannique ! . . .

Mais non seulement le Rév. Monsieur fait une proposition inutile, en ce sens qu'elle est évidemment impossible à réaliser ; non seulement il fait une proposition injurieuse pour les Canadiens-Français, et entachée d'ingratitude à leur égard ; mais de plus il fait une affirmation fautive, aux yeux de l'histoire, lorsqu'il prononce que l'avenir du Canada dépend de l'unité du langage. Il suffit d'indiquer seulement les exemples de la

(1) « Une chose certaine, c'est que l'avenir du Canada en ce continent d'Amérique dépend de sa faculté de penser et de parler en langue anglaise. »

Belgique et de la Suisse pour renverser son affirmation, et démontrer par le fait que la multiplicité des langues n'empêche pas une nation d'exister et de prospérer. Que dis-je ? Notre prodigieux Empire Britannique lui-même, qui comprend cent peuples à langues diverses, n'est-il pas assez solide et prospère ?

N'a-t-il pas entendu, le Rév. M. Scott tous nos distingués gouverneurs généraux du Canada féliciter, tour à tour, les Canadiens-Français de leur fidélité à leurs traditions ; reconnaître que par leurs qualités natives ils peuvent contribuer très efficacement avec leurs compatriotes anglais à la prospérité et à la gloire du Canada ? Ce n'est pas en particulier Lord Dufferin, dont nous gardons si cher souvenir, ce n'est pas Lord Minto, qui ont jamais osé dire, surtout dans la province de Québec, que l'intérêt du Canada réclame la disparition des Canadiens-Français de la surface de la terre ! M. Scott n'a-t-il pas lu les discours récents du gouverneur actuel, Lord Grey, adressés aux Canadiens-Français de Montréal et d'Ottawa ?

Vers la fin de la correspondance du Rév. Monsieur, on aperçoit le motif de son apparition dans les colonnes du *Montreal Star* du 21 mars. C'est qu'il a voulu, lui aussi, donner son avis sur la question scolaire des nouvelles provinces de l'Ouest. Je ne me propose certainement pas de dire ici ce que je pense de cette question. Mais je crois utile de citer un passage de l'écrit de M. Scott : « Of course (dit-il), the true inwardness of of this attempt to force upon the new provinces a school system distasteful to them, is the desire to establish French-Canadian colonies in the West, where separate schools would enable them to establish the French language over wide areas. The means for doing this would be readily furnished by the religious communities expelled from France, and it would not be many years before there would grow up in the West a new Quebec, with all its racial, lingual and sectarian animosities, beating the life out of true Canadian antionalism. That is practically the issue at the present time. » (1)

(1) « Naturellement au fond, le vrai motif de cette tentative que l'on a faite pour imposer aux nouvelles provinces un régime scolaire qui leur déplaît, c'est le désir d'établir des colonies canadiennes-françaises dans l'Ouest, et de les mettre en mesure, par l'école séparée, de répandre la langue française sur de vastes étendues. L'exil des congrégations religieuses de France fournirait tout de suite le moyen

Ainsi donc, voici où le bât blesse le Rév. Monsieur. Il s' imagine que nous voulions voir « rétablir » les écoles religieuses dans l'Ouest, parce que nous nous proposons d'envoyer là-bas des colonies de Canadiens-Français. Non ! rassurez-vous, Rév. Monsieur, nous avons moins encore que jamais la pensée d'envoyer nos compatriotes s'établir sous la tyrannique domination des populations de l'Ouest. Nous préférerions cent fois les envoyer s'établir en Angleterre, où règne la véritable tolérance religieuse. C'est pour les 57,000 catholiques de toutes les races, qui ont été se fixer dans ces Territoires sous la garantie des lois équitables existant alors, que nous souhaitons de voir le Parlement du Canada légaliser les vraies écoles séparées, telles qu'elles étaient avant que les autorités territoriales eussent violé de plus en plus, depuis douze ou quinze ans, les droits des catholiques en matière scolaire. Rassurez-vous ! Nous ne ferons pas là un « new Quebec. » Il n'y aura toujours qu'un seul Québec ; mais vous pouvez en prendre votre parti : ce Québec n'est pas prêt de disparaître. S'il en est qui s'y trouvent malheureux, ils n'ont qu'à s'en aller ailleurs. Nous, qui y sommes chez nous, nous avons l'intention d'y rester.

Et si, dans ce vieux Québec, l'on aperçoit vraiment des « racial, lingual and sectarian animosities, » la faute n'en est pas aux Canadiens-Français, qui traitent avec loyauté et générosité leurs compatriotes de race et de croyance différentes des leurs. Quels que soient leurs rêves sur l'avenir de leur province française, jamais un seul d'entre eux n'a eu l'impudence de manifester publiquement son regret de la présence, à ses côtés, de citoyens de race différente, son appréhension des malheurs que cette présence peut amener plus tard sur sa province chérie, ni son désir de voir ces citoyens commettre la lâcheté de trahir leurs traditions nationales.

Du reste, s'il est absolument chimérique de voir s'angliciser les deux millions de gens d'origine française du Dominion, il l'est beaucoup moins, il faut le reconnaître, de voir s'assimiler

d'y réussir, et il suffirait d'un petit nombre d'années pour voir s'élever dans l'Ouest un nouveau Québec, avec toutes ses animosités de race, de langue et de foi religieuse, et à l'exclusion du véritable nationalisme canadien. Voilà en pratique, ce dont il s'agit en ce moment,

avec la majorité les trois cent mille citoyens anglais de la province de Québec. Et si le correspondant du « Montréal Star » ne peut espérer voir les « racial, lingual and sectarian animosities » disparaître du Canada tout entier, il pourrait du moins travailler à les faire cesser dans notre province, d'abord en s'abstenant de publier des écrits du genre de celui qui nous occupe, et ensuite — puisque de telles aspirations lui semblent si légitimes — en dirigeant ses efforts vers l'assimilation de ses compatriotes avec la race française, leur acceptation de la langue et de la foi de la majorité. De cette façon, l'unité parfaite de sentiment national se trouvera au moins réalisé dans un grand territoire. Quand on ne peut avoir le tout, il est sage d'accepter au moins une partie.

Le « Soleil » et la question scolaire du Nord-Ouest

Dans notre dernière livraison, nous avons exposé, en réponse à un correspondant, quelle sorte d'école séparée va être légalisée par le bill d'Autonomie des nouvelles provinces de l'Ouest. Le *Soleil*, s'il désapprouvait notre article, aurait pu le dire dès le samedi 1^{er} avril; il aurait pu le dire lundi ou mardi. Mais l'*Evénement* ayant cru devoir reproduire cet article mardi soir, le *Soleil* crut que la patrie était en danger et, le jour suivant, fonda sur la *Semaine religieuse* avec une violence sauvage.

Le mercredi soir, la mise en page de notre revue est déjà faite. Cela explique que nous ne pouvons répondre bien longuement à tous les dires de l'écrivain du *Soleil*. Si cela nous était possible, nous reproduirions peut-être l'article même de notre confrère. Cela suffirait, sans doute, pour mettre les choses au point, auprès des gens sérieux qui composent notre honorable clientèle, lesquels sont habitués à ne pas se payer de mots.

Nous devons avouer, par exemple, que nous avons de la répugnance à nous occuper des clameurs d'un journaliste catholique dont l'éducation est telle, qu'elle lui permet d'accuser d'« injustice », de « déloyauté », de mauvaise foi », un confrère qu'il qualifie d'« organe du clergé. » Il n'est peut-être pas sans péril, d'ailleurs, de se commettre avec un écrivain qui a sa façon un peu particulière d'écrire la langue française...

Quel est donc le grand crime que nous avons commis, au dire du *Soleil* ?

Nous avions à répondre à un correspondant qui nous demandait quelles seraient en réalité les écoles séparées dont le gouvernement fédéral allait assurer le maintien dans l'Alberta et la Saskatchewan. Notre plume n'étant liée, grâce à Dieu, par aucun intérêt personnel ou politique, nous avons voulu dire clairement ce qu'est et ce que sera ce système scolaire de l'Ouest, et par cette déclaration nette et franche, nous avons cherché à déjouer, dans la mesure de nos moyens, cette conspiration évidente à laquelle obéit en ce moment une grande partie de la presse de la Province, et dont le mot d'ordre est manifestement de tromper notre religieuse et patriotique population sur le caractère vrai des « libertés » scolaires avec lesquelles auront à se débattre nos compatriotes et nos coreligionnaires du Nord-Ouest.

Il nous a semblé incontestable que le plus sûr moyen de savoir à quoi s'en tenir sur la portée des clauses scolaires du bill d'Autonomie, c'était de recourir aux explications qu'en ont données les auteurs mêmes de la loi ; et voilà pourquoi nous avons cité des extraits d'une lettre de Sir Wilfrid Laurier, le père de la loi créant les deux provinces nouvelles, et d'un discours de M. Fielding, le ministre qui a proposé, au nom du gouvernement, les fameux amendements scolaires. M. Sifton, l'ex-ministre qui est sorti du ministère apparemment (du moins) pour protester contre les dispositions scolaires du projet de loi primitif, et qui s'est rallié ensuite aux amendements, n'ayant pas dû passer par ces phases successives sans bien étudier la question, nous a paru être une autorité également solide sur le sens de la loi, et nous avons cité aussi un extrait de son récent discours à la Chambre des Communes. Ces hommes politiques, — le *Soleil* les donne comme des « politiciens » ! — ce sont eux qui se sont évertués à démontrer que les « écoles séparées » établies par le bill d'Autonomie ne sont en réalité, jusqu'à 3 h. 30 de l'après-midi, que des « écoles nationales », soit non confessionnelles, non catholiques. Nous avons mis leurs paroles mêmes sous les yeux de notre correspondant, pour lui permettre de juger par lui-même de la véritable situation. Pouvions-nous agir avec plus de franchise et de sincérité ?

Quelles meilleures autorités pouvions-nous donc invoquer, pour interpréter une loi, que d'en appeler aux commentaires de ses auteurs eux-mêmes !

Et, après cela, voici le *Soleil* qui, oubliant qu'il est en ce district l'organe si fidèle du ministère d'Ottawa, nous accuse presque de mensonge, « en ne citant (dit-il en son style plutôt étonnant) que les « opinions » d'un côté » ! Qui se serait attendu à se voir vilipender par ce journal, pour s'être appuyé sur la parole de Sir Wilfrid Laurier ! — Ah ! c'est que, il faut le reconnaître, les chefs du gouvernement fédéral y vont franchement, eux, et disent nettement, à la face du pays, quel sera le régime scolaire de l'Ouest. Ils ne cherchent pas, comme tant de leurs organes de cette Province, à faire croire au public que les écoles séparées de l'Ouest seront à peu près semblables à celles de la province de Québec !

La *Semaine religieuse*, dit le *Soleil*, « ne donne pas un mot de la loi, comme si la loi seule n'était pas l'unique considérant en la matière. Car, en vérité, que signifient les motifs d'un politicien contre un texte qui restera ! Et tout ce que rapporte la *Semaine religieuse* de M. Sifton, de M. Fielding, de Sir Wilfrid lui-même, ne sont que les motifs qui les font tenir à la loi. — Nous avouons ne pas voir beaucoup clair dans cette théorie des « motifs » de « politiciens ». Par exemple, nous comprenons que le *Soleil* nous reproche de n'avoir pas « donné » la loi elle-même. — Pour qui donc notre confrère nous prend-il ? Notre correspondant aurait été bien avancé, si nous avions reproduit le texte de la clause 16 ! Il y est question des « écoles séparées » que la minorité aurait droit d'établir ; mais rien n'y fait voir en quoi consistent ces écoles séparées. Et c'était cela seulement que notre correspondant voulait savoir. Nous avons demandé cette explication aux auteurs de la loi, aux chefs politiques du *Soleil* ; et le *Soleil* nous dit des injures.

Il trace lui-même un tableau de ce que sera l'école séparée du Nord-Ouest, après l'adoption du bill d'Autonomie. En attendant qu'il ait démontré sérieusement la vérité de chacun des traits de cette description, nous croyons devoir nous en tenir plutôt à celle que Sir W. Laurier a tracée lui-même et que nous avons reproduite il y a huit jours. A la parole du *Soleil*, nous préférons celle de MM. Laurier et Fielding, qui

ont déclaré ne pas voir de différence entre ces « écoles séparées » et les autres écoles, jusqu'à 3. h. 30 du soir.

Nous avons écrit que le régime scolaire des nouvelles provinces faisant désormais partie de leur constitution, ne pourrait plus jamais être modifié par leurs gouvernements.—« Attention! (s'écrie le *Soleil*) ceci est de la politiquerie toute pure, et c'est ce qui nous a mis en garde contre la mauvaise foi de l'auteur de cet article. » Nous engageons le *Soleil* à calmer ses esprits, puis à nous prouver que les provinces canadiennes, anciennes et nouvelles, ont le droit de modifier leur constitution. Sans doute, comme il le prétend avec M. Sifton, il est possible que dans l'avenir les provinces du Nord-Ouest rendent leur système scolaire plus acceptable aux catholiques. Mais il faudrait être bien naïf pour compter là-dessus avec quelque assurance. Et d'ailleurs, au cas où ces adoucissements se réaliseraient, il ne faut pas oublier qu'il suffira à quelque sectaire d'en appeler au gouvernement fédéral pour obtenir la stricte application de la loi constitutive des provinces de l'Ouest.

En terminant, nous dirons à la présente direction du *Soleil* qu'au lieu de chercher querelle pour rien à la *Semaine religieuse*, elle ferait bien mieux, dans l'intérêt de son prestige, de chercher à réfuter sérieusement, si c'est possible, les puissants articles que la *Vérité*, l'*Événement*, la *Croix* et le *Nationaliste* ont publiés depuis un mois sur la question scolaire du Nord-Ouest.

Bibliographie

— *Devoirs principaux des parents envers leurs enfants*, par M. l'abbé Léandre Poitor, vicaire général. A Angoulême, chez l'auteur et à Paris, chez Ch. Amat, 11 rue Cassette, 1903.

Voici un livre de 112 pages qui peut rendre de précieux services aux prédicateurs, et à ceux-là surtout qui s'occupent du ministère paroissial. Le quatrième commandement est bien un de ceux sur lesquels il faut le plus insister, puisque c'est dans la famille que se forme l'enfant, le citoyen. Et l'on sait que si les enfants sont tenus d'honorer leurs parents, ceux-ci ont de graves devoirs à remplir s'ils veulent donner à leurs enfants une éducation forte, utile, chrétienne.

M. l'abbé Poitou a exposé à ses paroissiens, en sa vingt-cinquième année de curé de La Rochefoucauld, les obligations qui précisent toute la responsabilité des chefs de famille. C'est le fruit de son expérience du ministère, de ses observations très justes et de son travail personnel que nous offre Monsieur le Vicaire Général d'Angoulême. Dans une série de quinze prênes, courts, mais méthodiques et suggestifs, l'auteur expose à peu près tous les sujets principaux que l'on peut traiter devant un auditoire de parents chrétiens et soucieux de bien élever leurs enfants. Voici plutôt, pour que l'on puisse juger de leur à-propos, les sujets de quelques-uns de ces prênes:

Premier prône: Grandeur des enfants et grandeur de la mission des parents.

Deuxième prône: Un foyer chrétien.

Quatrième prône: Education, instruction, correction, bon exemple.

Cinquième prône: L'éducation doit commencer dès le berceau.

Sixième prône: La conscience. Nécessité et manière de la former chez l'enfant.

Septième prône: La conscience. Nécessité de la défendre et de la préserver chez l'enfant.

Huitième prône: Mauvaises lectures, mauvaises compagnies,

Neuvième prône: Vocation des enfants. Trois chemins pour aller au ciel.

Les prênes qui suivent traitent du mariage ou de la vocation religieuse des enfants; le dernier expose la sanction que Dieu a mise à son quatrième commandement.

Ces instructions sont écrites dans une langue simple, souvent familière, celle-là même qui convient à ce genre de prédication, aux entretiens utiles et sincères d'un curé avec ses paroissiens.

Si l'on désire se procurer cet opuscule de M. l'abbé Poitou, on pourra s'adresser à M. P. Garneau, libraire du clergé.

CAMILLE ROY. ptre.